

Département du Var

Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

# Plan Local d'Urbanisme



Saint-Maximin  
la-Sainte-Baume

## Modification simplifiée n°1

Procédure prescrite par délibération du conseil

municipal en date du 29 / 06 / 2021

**MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**  
DU 22 septembre 2021 AU 22 octobre 2021

Par délibération du 29 juin 2021, le conseil municipal de la commune de St-Maximin la Ste Baume a prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), dont l'objet est la modification de la destination de l'Emplacement réservé n°E3, sis secteur de la Mirade, en vue de la création d'un parc de stationnement public.

Le dossier de cette Modification Simplifiée n°1 du PLU ainsi qu'un registre où pourront être consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public pendant 1 mois en mairie, au secrétariat général (1er étage de la mairie principale), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le projet de modification simplifiée n°1 est également consultable sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : [www.st-maximin.fr](http://www.st-maximin.fr)

M. l'Adjoint délégué à l'urbanisme sera disponible pour des rencontres liées au projet de modification simplifiée n°1 tous les mardis matins de 9h à 11h pendant la durée de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée.